

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 05/05/2025

Séance du lundi 5 mai 2025 20:00 à Salle de réunion de la mairie

Quorum : 8

Membres présents :

Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sandrine BRODE (donne pouvoir à : Philippe BUSSERON), Nadia HADJI (donne pouvoir à : Bruno LAMOUCHE), Joffrey MASSON (donne pouvoir à : Nathalie MAY)

Membres Absents :

Grégory BIDET, Serge DEBOURGES

Président de séance : Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MENAT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Création d'un marché	Philippe BUSSERON
2	Création d'un emploi temporaire	Philippe BUSSERON
3	Validation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire	Philippe BUSSERON
4	Création d'une servitude de vue	Philippe BUSSERON

Le précédent compte-rendu de séance est adopté à l'unanimité après avoir remarqué que l'attribution des votes n'est pas noté sur la délibération 11 et qu'elle est par erreur attribué à la délibération 12 qui, elle, a été adoptée à l'unanimité.

Une délibération supplémentaire est ajoutée à l'ordre du jour concernant le fonds de concours "mise en valeur des communes" pour l'année 2025 de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Détails des délibérations :

Délibération n° 1-05/05/2025 - Création d'un marché

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,
Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la Fédération Nationale des Marchés de France a émi un avis favorable pour la création d'un marché à Bayet,
Considérant que ce même avis a approuvé la gratuité de l'emplacement en prenant en compte l'expérimentation du marché pour l'année 2025,
Après en avoir délibéré (modalités du vote à préciser), le conseil municipal :
- décide de créer un marché communal,

- adopte le règlement intérieur ci-annexé,
- décide la gratuité de l'emplacement
- charge M. le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal.

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Délibération n° 2-05/05/2025 - Création d'un emploi temporaire

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à :

- un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

La création à compter du 15 juin 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif à temps complet

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 15 juin 2025

- Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Joffrey MASSON, Laurent MARION, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Délibération n° 3-05/05/82025 - Validation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire

Après présentation du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, les membres du Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à les transmettre à Monsieur le Président du Conseil Départemental, à Monsieur le Directeur de la CAF de l'Allier et à Monsieur le Directeur de la DDCSPP.

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Délibération n° 4-05/05/2025 - Création d'une servitude de vue

Délibération n° 4-05/05/2025

SERVITUDE DE VUE DEPUIS UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial Astruc-Malhuret de Saint-Pourçain-sur-Sioule sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de vue à partir du domaine privé communal (parcelle AA 70), donnant sur une parcelle privé AA 68.

Il s'agit du projet de la nouvelle crèche dont des quatre baies vitrées seront créées et donneront directement dans le jardin voisin.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la constitution d'une servitude de vue de la parcelle communale du domaine privé de la commune AA 70 au profit de la parcelle AA 68 et autorise le maire à signer l'acte correspondant et à régler les frais y afférents.

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Délibération 5-05/05/2025 - Fonds de concours de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention à la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne pour le programme Acquisition de matériel 2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Nature des investissements :

Total des acquisitions de matériel (tondeuse frontale) : 26 000 € HT

Approuve le plan de financement de cette acquisition dans les conditions suivantes :

Communauté de communes : 9 018 € (34,68 %)

Commune de Bayet : 16 982 € (65,32 %)

Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultats de vote :

Adopté

Pour : 13 voix Philippe BUSSERON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Marie-Noëlle MENAT, Sandrine BRODE, Angélique DUBOCAGE, Olivier HORNBERGER, Nadia HADJI, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Laurent MARION, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion avec le Conseil Municipal et les associations de la commune a lieu après-demain concernant l'organisation du Feu d'Artifice et la Fête patronale.

Monsieur le Maire explique que les travaux sur le troisième court de tennis, ainsi que l'installation des ombrières devraient commencer bientôt. Il informera le club de tennis quand une date précise aura été décidée.

Madame MENAT demande s'il est possible d'installer des piquets avec catadiopos le long de la rue du bourbonnais dans la descente au-dessus de la Bouble.

Monsieur POUYET parle d'une demande de plusieurs habitants de la rue des gravières pour aménager le carrefour, ou mettre un miroir. La route étant une départementale, un rendez-vous sera demandé avec l'UTT pour ce problème et pour l'installation des crayons marquant les passages piétons que nous souhaitons mettre pour protéger les enfants.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Noëlle MENAT

Fait à Bayet,
Le 06/05/2025 ,
Le Maire